

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jennifer Lagacé	Numéro de permis 2002238	Date d'inspection Le 28 janvier 2020	
Nom de l'établissement Garderie des Apprentis-Sages		Numéro de téléphone (506) 790-5596	
Adresse 8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; Commentaires : L'exploitante n'a pas fait son cours de premier soin.	11(a)	29 nov. 2019	
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. Commentaires : Une nouvelle employée n'est pas inscrite au curriculum et introduction à la petite enfance. Formulaire d'inscription envoyé par courriel à l'exploitante.	11(b)	26 juin 2020	

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio est respecté lors de la visite. - Le formulaire d'inscription pour le curriculum éducatif et l' introduction à la petite enfance sera envoyé par courriel à l'exploitante pour que la nouvelle employée puisse s'inscrire aux formations requises. - Des changements ont été apportés dans l'établissement, les zones de jeux sont maintenant identifiées et bien définies. Le matériel est à la portée des enfants, les centres sont invitants et attrayants. - L'aire de repos répond aux exigences de la loi des services à la petite enfance.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 janvier 2020

Date

original signé par

Renée Claude Lagacé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 janvier 2020

Date